FIFTH CENSUS OF CANADA, 1911.

59—58 —58

SCHEDULE / TABLEAU No. 1. {POPULATION AND NAME, PERSONAL DESCRIPTION, ETC. / POPULATION—NOM, RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, ETC.

CINQUIÈME DU CAN

Province Ontario District No. 59 Bruce North S. District No. 15 {Enumeration District / Districts du recenseur} No. 1 {in / dans} Village of Tiverton (City, town, village, township or parish.) (Cité, ville, village, canton ou paroisse.)

Page 3 9701

Nominal return of living persons by / Dénombrement des vivants par {Enumerator. / Recenseur.} J. B. McDonald / Enumerator / Recenseur

NUMBERED IN THE ORDER OF VISITATION. Dwelling House.	Family, tenement or institution.	RESIDENCE AND PERSONAL DESCRIPTION. Name of each person in family, household or institution.	Place of habitation. (Township or parish, city, town or village. Ringe or concession and lot, or cadastral number if in township or parish. Street and house number if in city, town or village. Or other description.)	Sex.	Relationship to head of family or household.	Whether married, or widowed, or legally separated.	Month of birth.	Year of birth.	Age at last birthday.	CITIZENSHIP, NATIONALITY AND RELIGION. Country or place of birth. (If in Canada specify province or territory.)	Year of immigration into Canada.	Year of naturalization, if formerly an alien.	Racial or tribal origin.	Nationality.	Religion.	PROFESSION, OCCUPATION, TRADE OR MEANS OF LIVING. Chief occupation or trade.	Employment other than at chief occupation or trade, if any.	Employer.	Employé.	Working on own account.
NUMÉROTÉS DANS L'ORDRE DES VISITES. Dwelling.	Famille, ménage ou institution.	RÉSIDENCE ET RENSEIGNEMENTS PERSONNELS. Nom de chaque personne dans la famille, le ménage ou l'institution.	Lieu de domicile. (Canton ou paroisse, cité, ville ou village. Rang ou concession et lot, ou No. de section pour le canton ou la paroisse. Rue et No. de la maison pour la cité, la ville ou le village. Ou autres détails.)	Sexe.	Parenté avec le chef de la famille ou du ménage.	Célibataire, marié, veuf, ou légalement séparé.	Mois de naissance.	Année de naissance.	Age au dernier anniversaire.	CITOYENNETÉ, NATIONALITÉ ET RELIGION. Pays ou lieu de naissance. (Si le lieu de naissance est le Canada, spécifier la province ou le territoire.)	Pour les immigrés venus au Canada.	Pour les étrangers, année de naturalisation.	Origine selon la race ou la tribu.	Nationalité.	Religion.	PROFESSION, EMPLOI, MÉTIER OU MOYEN D'EXISTENCE. Emploi principal ou métier.	Emploi supplémentaire ou dehors de l'emploi principal ou du métier, s'il y en a.	Patron.	Employé.	Travaillant à son compte ou travail indépendant.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21

WAGE-EARNERS. State whether person is employed, on own farm, working on shares, or a domestic servant, etc.	Weeks employed in 1910 At Chief occupation or trade.	Weeks employed in 1910 At other occupation or trade.	Hours of working time per week, at chief occupation.	Hours of working time per week, at other occupations, if any.	Total earnings in 1910 From chief occupation.	Total earnings in 1910 From other than chief occupation, if any.	Date of cessation for the time being of employment by the year—Month.	INSURANCE HELD AT DATE— Upon life. $	Against accident or sickness. $	Out of insurance in company's name.	EDUCATION AND LANGUAGE OF EACH PERSON FIVE YEARS OF AGE AND OVER. Months at school in 1910.	Can read.	Can write.	Language commonly spoken.	Cost of education in 1910 for persons at school or college, Convent, or other institution. $	Blind.	Deaf-mute.	Idiotic, insane, feeble-minded.
EMPLOYÉS. Mentionner si la personne est employée, travaille à son compte, travaille à la ferme, fait du battage, est "fermière de sous-location", etc.	Nombre de semaines d'emploi en 1910 dans l'occupation principale ou un métier.	Nombre de semaines d'emploi en 1910 dans d'autres occupations ou métiers.	Heures de travail par semaine à l'occupation principale.	Heures de travail par semaine à d'autres occupations.	Gain total en 1910 provenant de l'emploi principal ou du métier.	Gain total en 1910 provenant d'occupations supplémentaires, autres que l'emploi principal ou du métier.	Date de cessation, par heure ou à l'année — Mois.	ASSURANCE EN VIGUEUR A DATE— Sur la vie. $	Sur les accidents ou maladies. $	Cotisations payées à des compagnies. $	INSTRUCTION ET LANGUE DE CHAQUE PERSONNE DE CINQ ANS ET PLUS. Nombre de mois à l'école en 1910.	Sait lire.	Sait écrire.	Langue communément parlée.	Coût de l'instruction en 1910 pour les personnes à l'école ou au collège, au couvent, ou autre institution. $	Aveugle.	Sourd-muet.	Infirme, aliéné, faible d'esprit.
22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	

| | | |